

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22/11/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021

2021 DAE 303 Subvention (390.000 euros) et avenant avec l'association Paris Initiative Entreprise (PIE).

M. Florentin LETISSIER, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la convention en date du 5 août 2021 conclue entre la Région Ile-de-France et la Ville de Paris autorisant la Ville de Paris à attribuer des aides notamment sur le fondement du régime d'aide « aide aux projets à utilité sociale » ;

Vu le règlement d'intervention pour l'aide aux projets à utilité sociale adopté par le Conseil régional d'Ile-de-France dans sa délibération n° CR 2017-141 en date du 6 juillet 2017 ;

Vu le règlement d'intervention pour la politique de soutien à l'entrepreneuriat et au développement des TPE-PME adopté par le Conseil régional d'Ile-de-France dans sa délibération n° CR 2017-14 en date du 6 juillet 2017 ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs du 2 juillet 2019, conclue entre la Ville de Paris et l'association Paris Initiative Entreprise (8°) en vertu d'une délibération du Conseil de Paris lors de sa séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019 ;

Vu le projet de délibération en date du 2 novembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention d'investissement à l'association Paris Initiative Entreprise (PIE) et de l'autoriser à signer un avenant à une convention avec cette association ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Florentin LETISSIER, au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs du 2 juillet 2019 conclue entre la Ville de Paris et l'association Paris Initiative Entreprise (8e) joint en annexe.

Article 2 : Une subvention d'investissement de 390.000 euros est attribuée à l'association Paris Initiatives Entreprise (PIE), domiciliée au 68, boulevard Malesherbes (8^e) (n° PARIS ASSO 46682, n° dossier 2021_11478) au titre de l'exercice 2021.

Article 3 : Les dépenses correspondant à l'article 2 de la présente délibération seront imputées sur le budget d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2021, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO